

**Procès-verbal de mise à disposition de voies communales dans le cadre du transfert de la compétence
« Création, Entretien et aménagement de voiries d'intérêt communautaire » à la Communauté de
communes du Confluent et Coteaux de Prayssas**

ETABLI ENTRE :

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, représentée par son Président, M. Michel MASSET ; dont le siège est situé Rue Racine-47 190 AIGUILLON, agissant en vertu d'une délibération n° en date du2019.

D'UNE PART ET,

La Commune d'Aiguillon représentée par M. Jean François SAUVAUD, Maire, sise Place du 14 juillet-47190 Aiguillon, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du2019.

D'AUTRE PART,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'article L.5211-5 III du Code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences dans le cadre de la création d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu les articles L.1321-1, L.1321-2 (deux premiers alinéas seulement) à L.1321-5 fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés par Arrêté n°47-2019-03-26-002, définissant le contenu de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » et les critères de définition de l'Intérêt Communautaire ;

Vu la convention de mise à disposition de voirie du;

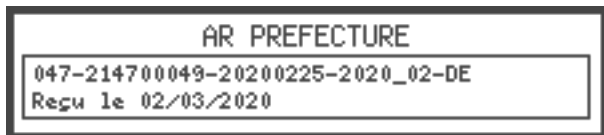
Considérant qu'au titre des compétences de la Communauté de communes figure « la création, l'entretien et l'aménagement de voiries d'intérêt communautaire » ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires, à l'exercice de cette compétence ;

Considérant que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation (prise en charge par le bénéficiaire des dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens) ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition de la voie transférée en précisant sa consistance, sa situation juridique ;

Au vu de ces dispositions est établi le procès-verbal de constat de transfert des terrains suivants :



Article 1- Mise a disposition des équipements existants

La Commune d'Aiguillon met à la disposition de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, ses Voies Communales et ses rues, selon le détail annexé.

Les voies communales sont mises à disposition en l'état où elles se trouvent au/...../2019.

Article 2- Droits et obligations

La remise de ces voies a lieu à titre gratuit.

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des voies transférées.

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des voies transférées, conformément aux statuts en vigueur.

Article 3- Assurances diverses

L'assurance des biens mis à disposition ne relève plus de la commune dès l'entrée en vigueur de cette convention.

Article 4-Dispositions financières

Coût

Les biens mis à disposition le sont par la commune gratuitement

Valeur

Les biens à disposition sont évalués à la valeur de 3 698 286.49 €.

Article 5- Durée

La présente convention prend effet à sa signature sans limitation de durée.

Article 6-Litiges

Pour toute difficulté d'application de la présente convention, la commune d'Aiguillon et la Communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux.

Tout contentieux en cours à la signature de cette convention seront poursuivis par la commune.

Article 7-Avenant

Toute modification des clauses de la présente convention ;

Tout ajout ou retrait des voies transférées ;

Feront l'objet d'un avenant, soumis à délibérations concordantes du Conseil municipal de la Commune d'Aiguillon et du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Le présent procès-verbal prend effet à compter de sa signature par les deux parties, annule et remplace la convention en vigueur jusqu'alors.

AR PREFECTURE

047-214700049-20200225-2020_02-DE
Reçu le 02/03/2020

Vu et établi contradictoirement par la Commune d'Aiguillon et la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas le/...../2019.

En quatre exemplaires originaux dont un qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département.

A Aiguillon le

Pour la Commune d'Aiguillon,

Pour la Communauté de communes du
Confluent et Coteaux de Prayssas,

Le Maire,

Le Président,

Jean François SAUVAUD

Michel MASSET

COMMUNE d'AIGUILLON

VOIES COMMUNALES d'INTERET COMMUNAUTAIRE

28/11/2019

VOIE	NOM ancienne dénomination 2003	NOM nouvelle dénomination 2017	LOCALISATION		Longueur m	Surface m²
			Début	Fin		
VC3	Brassios	Route de la Confluence	RD270	Sans issue à Garonne	890	2 937
VC11	Muneau	Muneau	RD642	Rue B.Palissy	118	354
VC14	Sergent	Route de Peyrelongue	Avenue du 11 Novembre	RD8	1 060	4 452
VC18	Garron	Route via Romana	VC22	Limite Port Ste Marie	2 200	6 820
VC22	Saint Côme	Route du Sud	RD813	Limite Lagarrigue	3 005	15 626
VC23	Ventamil	Route de Ventamil	RD 813	Limite Port Ste Marie	2 600	9 100
VC24	Padouen	Impasse du Padouen	RD8	Sans issue à Garonne	370	1 036
VC34	Montazet	Route du Chey	VC35	Limite Port Ste Marie	2 866	9 171
VC38	Larousse	Chemin de Larousse	RD278	VC34	815	3 178
VC39	A Bique	Route de Boussac	RD666	RD278	1 760	7 040
VC40	Thoumazet	Route de Thoumazet	RD278	Limite PSM	2 350	7 254
VC43	Miraben	Route de Mézanges	VC51	limite Galapian	2 620	8 908
VC45	Peyremartin	Route de Peyremartin	RD666	VC51	1 360	4 624
VC47	Parrel	Route de Parrel	RD666	RD251	2 805	9 526
VC48	Batiment	Route de Lacaze	RD666	limite Galapian	2 630	9 205
VC51	Lannes	Route du Barailot	RD251	RD278	1 600	6 400
VC53	Boussac	Route du Barailot	RD278	RD251	2 000	7 600
VC54	Boussères	Chemin de Bataille	RD666	Sans issue au Lot	1 240	4 216
VC55	Bataille	Impasse de Boussères	VC54	Sans issue au Lot	760	2 356
VC62	Canot	Route de Pélagat	RD271	RD271	2 311	7 173
VC73	Videaux	Impasse Route du Sud	VC22	fin du goudronné	100	300
VC74	Burthes	Route de Vinzelles	RD666	RD278	1 050	3 150
VC75	Burthes	Route de Burthes	VC91	Limite Bourran	531	1 468
VC76	Péage	Route des Landes	RD8	Sans issue à Garonne	190	475
VC78	Route Royale	Route de la voie Royale	VC101	Guinguette	1 321	4 095
VC79	Maintenant	Route du Chey	VC34	sans issue Maintenant	150	612
VC83	Coudas	Route de Ventamil	VC23	Limite PSM	230	644
VC89	Montazet (embranchement)	Chemin de Montazet	VC34	sans issue Montazet	210	682
VC91	Colleignes	Route de Parrel	VC47	Limite Bourran	650	2 145
VC101	Saint Armand	Route de Saint Armand	VC62	VC502	520	1 716
VC108	Impasse Clos de Picard	Impasse Clos de Picard	Rue Flandres Dunkerque	Impasse	110	260
VC112	Capots	Impasse de Capots	Avenu Maréchal Joffre	sans issue	216	2 300
VC114	Pernaud	Route Via Romana	VC18	Sans issue à Pernaud	590	1 947
VC115	Bellevue	Route de Bellevue	VC22	VC18	1 945	6 418
VC116	Poutoye	Route de Poutoye	VC115	VC22	650	2 275
VC117	Richard	Route de Richard	RD278	VC53	686	2 350
VC120	Lapiade	Route de Lapiade	VC22	VC23	743	2 749
VC121	Le Chey	Impasse des primevères	VC22	Sans issue le Chey	100	300
VC122	Impasse de la Malette	Impasse de la Malette	RD666	Sans issue au Lot	222	599
VC123	Pouchon	Impasse de Pouchon	Rue Claude debussy	Sans issue à Pouchon	330	990
VC114 bis	Route via Romana	Route via Romana	VC 18	Sans issue à Brienne	160	480
impasse	Les terrasses du Chey	impasse des Lys	Route du chey	Sans issue	120	650
Allée	Allées Charles de Gaulle	Allées Charles de Gaulle	Cours Alsace Lorraine	Avenue de la Gare	110	858
Allée	Contre Allée gauche Charles de Gaulle	Allées Charles de Gaulle	Cours Alsace Lorraine	Avenue de la Gare	200	1 080
Avenue 2	Avenue du 19 mars 1962	Avenue du 19 mars 1962	Rue Claude Debussy	Rue St Maur	300	1 680
Avenue 3	Avenue de 11 novembre 1918	Avenue de 11 novembre 1918	RD 642	Avenue du Maréchal Joffre	732	4 904
Avenue 4	Avenue du 8 mai 1945	Avenue du 8 mai 1945	Rue Victor Hugo	RD 642	270	1 782
Avenue 5	Avenue de la Gare	Avenue de la Gare	RD 642	Allée Charles de Gaulle	630	4 410
Avenue 6	Avenue du Marechal Joffre	Avenue du Marechal Joffre	Avenue du 11 Novembre 1945	Sans issue	1 090	7 303
Voie	Lalanne	Rue Pierre Polivka	Rue de Saint Maur	fin goudronné	275	1 300
Cours	Alsace Lorraine	Alsace Lorraine	Rue des Frères Andrieu	Rue Gambetta	300	1 680
impasse	Impasse Jean Moulin	Impasse Jean Moulin	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	61	244
Rue 10	Impasse Jasmin	Impasse Jasmin	Rue Jules Ferry	Sans issue Jasmin	40	128
Rue 11	Rue du 4 Septembre	Rue du 4 Septembre	Rue de la République	Rue Latournerie	275	1 127
Rue	Rue Anatole France	Rue Anatole France	RD 813	RD 278	1 057	6 659
Rue	Rue Louis Aragon	Rue Louis Aragon	Rue Marcel Prevost	sans issue	137	1 013
Rue	Rue Jeanne d'Arc	Rue Jeanne d'Arc	Rue de la République	Rue du 4 Septembre	87	174
Rue	Rue Arcole	Rue Arcole	Rue Gambetta	Rue de la République	98	470
Rue	Rue d'Argenteau	Rue d'Argenteau	Rue Jean Moulin	Route de Villeneuve	750	4 050
Rue	Rue d'Artagnan	Rue d'Artagnan	Rue George Sand	Rue de Vise n° 81	160	784
Rue	Rue Honoré de Balzac	Rue Honoré de Balzac	Rue Anatole France	VC 38	363	2 178

AR PREFECTURE

047-214700049-20200225-2020_02-DE

Regu le 02/03/2020

VOIE	NOM ancienne dénomination 2003	NOM nouvelle dénomination 2017	LOCALISATION		Longueur m	Surface m²
			Début	Fin		
Rue	Rue Joseph Barra	Rue Joseph Barra	Rue Arcole	Rue Latournerie	133	425
Rue	Rue Jean Emile Bazin	Rue Jean Emile Bazin	Cours Alsace Lorraine	Rue de Visé	90	405
Rue	Rue Beauregard	Rue Beauregard	Rue Victor Hugo	Avenue de la Gare	102	255
Rue	Rue de Bernarfort	Place Simone Veil	Rue Honoré de Balzac	Impasse cité	150	750
Rue	Rue Jacques Brel	Rue Jacques Brel	Rue George Sand	Rue Michelet	127	508
Rue	Rue Albert Camus	Rue Albert Camus	Rue Roger Latournerie	Rue Palissy	278	890
Rue	Rue Cavaignac	Rue Cavaignac	Avenue du 8 Mai 1945	sans issue	105	400
Rue	Rue De Cheratte	Rue De Cheratte	Rue Marcel Prevost	Rue Mozart	110	675
Rue	Rue Colonel Denfer	Rue Colonel Denfer	Rue Thiers	Rue Marc de Ranse	127	180
Rue	Rue Pierre Curie	Rue Pierre Curie	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	90	360
Rue	Rue de la CICB	Chemin du Portail	Rue Anatole France	Sans issue	156	546
Rue	Rue Claude Debussy	Rue Claude Debussy	VC 22	RD 813	753	3 689
Rue	Rue Yves du Manoir	Impasse Yves du Manoir	RD 642	Sans issue	82	467
Rue	Rue Jean de la Fontaine	Rue Jean de la Fontaine	Rue Molière	RD 813	135	513
Rue	Rue des Frères Andrieu	Rue des Frères Andrieu	Rue de Visé	Cours Alsace Lorraine	100	510
Rue	Rue Gambetta	Rue Gambetta	Rue Thiers	Avenue de Lattre de Tassigny	388	3 560
Rue	Hameau de Magnan	Hameau de Magnan	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	150	705
Rue	Rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo	Rue Thiers	Avenue du 8 Mai 1945	265	1 351
Rue	Rue des Jardins de Salomon	Rue des Jardins de Salomon	Rue Marcel Prevost	Sans issue	315	1 520
Impasse	Impasse des Jardins de Salomon	Impasse des Jardins de Salomon	Rue des Jardins de Salomon	Sans issue	150	840
Rue	Rue Lacépède	Rue Lacépède	Allées Charles de Gaulle	Rue Beauregard	110	385
Rue	Rue Lafayette	Rue Lafayette	Rue Latournerie	Rue Jeanne d'Arc	60	162
Rue	Impasse Marceau	Impasse Marceau	Rue Marceau	Sans issue	40	140
Rue	Rue Marceau	Rue Marceau	Rue Jules Ferry	Rue Gambetta	75	405
Rue	Rue Marine	Rue Marine	Rue Victor Hugo	Sans issue	64	128
Rue	Rue Mendés France	Rue Mendés France	Rue Marcel Prevost	Sans issue	260	1 508
Rue	Rue Lucien Michard	Rue Lucien Michard	VC 34	Sans issue Tuc Blanc	635	2 095
Rue	Rue Michelet	Rue Michelet	Rue de Verdun	Rue d'Artagnan	297	1 395
Rue	Rue Molière	Rue Molière	RD 813	Avenue du Maréchal Joffre	2 710	1 188
Rue	Rue Montesquieu	Rue Montesquieu	Rue de Verdun	Sans issue	125	525
Rue	Rue Mozart	Rue Mozart	Rue Anatole France	Entrée Cité Lalanne	167	751
Rue	Rue Bernard Palissy	Rue Bernard Palissy	VC 11	Avenue du 8 Mai 1945	140	882
Rue	Rue Louis Pasteur	Rue Louis Pasteur	Rue Anatole France	Rue Jean Moulin RD 278	245	1 421
Rue	Rue Marcel Prevost	Rue Marcel Prevost	Rue Anatole France	Route du Sud	901	5 406
Rue	Impasse Rabelais	Impasse Rabelais	Rue Gambetta	Sans issue	214	1 070
Rue	Rue Racine	Rue Racine	Rue Molière	Avenue du Marechal Joffre	380	1 216
Rue	Rue Marc de Ranse	Rue Marc de Ranse	Place Clemenceau	Place Lunac	88	255
Rue	Rue Marc de Ranse(Bis)	Rue Marc de Ranse(Bis)	Rue Thiers	Place Lunac	62	217
Rue	Rue Rasmus-Durrieu	Rue Rasmus-Durrieu	Rue Surcouf	RD 813	390	1 287
Rue	Rue Maurice Ravel	Rue Maurice Ravel	Rue Anatole France	Cité Lalanne	103	515
Rue	Rue Maurice Ravel Bis	Rue Maurice Ravel Bis	Rue Maurice Ravel	Chemin du Portail	53	265
Rue	Rue des Remparts	Rue des Remparts	Rue Gambetta	Rue Roger Latournerie	117	631
Rue	Rue de la République	Rue de la République	Rue Latournerie	Sans issue au Lot	270	1 350
Rue	Rue de la Résistance	Rue de la Résistance	RD 813	RD 271	360	1 368
Rue	Rue de Richelle	Rue de Richelle	Rue Marcel Prevost	Rue Honoré de Balzac	350	1 925
Rue	Rue Robin	Rue Robin	Rue Victor Hugo	Rue de Visé	152	516
Rue	Rue des Rosiers	Rue des Rosiers	Rue Marcel Prevost	Rue Marcel Prevost	313	1 659
Rue	Rue Jean-Jacques Rousseau	Rue Jean-Jacques Rousseau	Rue Lacépède	Rue Victor Hugo	60	150
Rue	Rue Sabatté	Rue Sabatté	Rue du Colonel Denfer	rue Marc de Ranse	40	96
Rue	Rue Saint Maur	Rue Saint Maur	Avenue du 19 Mars 1962	Rue Anatole France	380	2 280
Rue	Rue + impasse George Sand	Rue Georges Sand	Rue de Verdun	Rue Jean François Poncet	440	2 596
Rue	Rue Surcouf	Rue Surcouf	RD 813	Pont de la voie Ferrée	233	1 118
Rue	Rue Voltaire	Rue Voltaire	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	130	520
Rue	Rue ZAC de Fromadan	Rue Lucie Aubrac	Rue Claude Debussy	VC 22	330	1 716
Rue	Rue Jules Ferry	Rue Marceau	Rue Marceau	Rue de Verdun	290	899
Rue	Rue Des Allouettes	Rue Marcel Prevost	Rue Marcel Prevost	Rue de Cheratte	146	438
Rue	Rue du Fanun	Rue Molière	Rue Molière	Rue Racine	152	562
impasse	Impasse Victor Hugo	Rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo	Impasse	30	75
Rue	Rue Gambetta bis	Rue Gambetta bis	Rue Marceau	Rue Thiers	115	552
impasse	Impasse Georges Brassens	Impasse Georges Brassens	Avenue du 11 novembre	parking Georges Brassens	75	750
Parking	Parking Georges Brassens	Parking Georges Brassens	impasse Georges Brassens			1 300
Place	Place Lunac	Place Lunac				150
Parking	Parking de la Gare	Parking de la Gare				1 360
				TOTAL	68 027	267 181

Nombre de membres du conseil : 46

En exercice : 45

Présents à la réunion : 37

Pouvoirs de vote : 3

Quorum : 23

Date convocation : 28/11/19

Date d'affichage : 11/12/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSASSéance du 04 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre décembre, à dix-sept heures quarante-cinq, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle de réunion 17 avenue du 11 novembre à AIGUILLON, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.



Etaient présents : SAUVAUD Jean-François (départ à 19h20), LEVEUR Brigitte, PEDURAND Michel, AYMARD Hélène, MOSHION Nicole, GIRARDI Christian, LARRIEU Catherine, LAFOUGERE Christian, CASTELL Francis, PILONI Béatrice, PERCHOC Ronan, BETTI Robert, MASSET Michel, LAMBROT Sylvie, GENAUDEAU Michel, PALADIN Alain, LAPEYRE Pierre, BOÉ Jean-Marie, CASSAGNE Sophie, JEANNEY Patrick, LAGARDE Philippe, DARQUIES Philippe, ARMAND José, SEIGNOURET Jacqueline, COLLADO François, KHERIF William, GAUTIER Françoise, DUMAIS Jacques, HANSELER Véronique, MERLY Alain, CLAVEL Etienne, MAILLE Alain (arrivée à 18h05), CAZENOVE Sylvestre (départ à 19h30), YON Patrick, VISINTIN Jacques, RESSEGAT Claude, CHAUBARD Nadine.

Pouvoirs de vote : LASSERRE Gabriel à SAUVAUD Jean François (départ à 19h20), LLORCA Jean-Marc à LAGARDE Philippe, CLUA Guy à KHERIF William.

Absents excusés : De LAPEYRIERE Michel.

Absents et non représentés : DE MACEDO Fabienne, GUINGAN Sylvio, SAMANIEGO Catherine, LAFON Thierry.

A été nommé Secrétaire de séance : ARMAND José.

Assistaient à la séance : MAURIN Philippe (Directeur Général des Services), DELMAS Lucie (responsable du pôle Economie et Tourisme), CHARRE Adeline (responsable du Pôle Habitat et cadre de vie), ROMA Fabien (responsable du pôle Interventions Techniques), JUCLA Corinne (responsable du pôle Ressources et administration générale).

**Délibération n°185-2019****Voirie**

Procès-verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire par la commune d'Aiguillon à la Communauté de communes

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture : 11.12.2019
Publication : 11.12.2019

L'exercice de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » recouvre la création, l'entretien et l'aménagement de voiries d'intérêt communautaire.

Conformément aux articles L.1321-1, L.1321-2 (deux premiers alinéas seulement) à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences, la mise à disposition de ces voiries doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune d'Aiguillon, antérieurement compétente, et la Communauté de communes.

La mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée. La Communauté de communes assume ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation. La compétence « voirie d'intérêt communautaire » ne recouvre pas le pouvoir de police de la circulation et de stationnement incombant au Maire de la commune concernée.

Il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire par la commune d'Aiguillon à la Communauté de

communes, afin de justifier l'intervention de la communauté de communes sur les voiries listées en annexe du procès-verbal.

Ce procès-verbal de mise à disposition doit être porté à la connaissance des services des impôts.

Vu l'avis favorable de la commission Interventions Techniques en date du 03 09 2019 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

40 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

D'approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire ci-joint en annexe,

De le notifier à la commune d'Aiguillon et de le soumettre à décision de son Conseil municipal

D'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition sous réserve d'une délibération concordante du conseil municipal de la commune d'Aiguillon approuvant le contenu de celui-ci.

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

Michel MASSET

**Procès-verbal de mise à disposition de voies communales dans le cadre du transfert de la compétence
« Création, Entretien et aménagement de voiries d'intérêt communautaire » à la Communauté de
communes du Confluent et Coteaux de Prayssas**

ETABLI ENTRE :

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, représentée par son Président, M. Michel MASSET ; dont le siège est situé Rue Racine-47 190 AIGUILLON, agissant en vertu d'une délibération n° en date du2019.

D'UNE PART ET,

La Commune d'Aiguillon représentée par M. Jean François SAUVAUD, Maire, sise Place du 14 juillet-47190 Aiguillon, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du2019.

D'AUTRE PART,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'article L.5211-5 III du Code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences dans le cadre de la création d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu les articles L.1321-1, L.1321-2 (deux premiers alinéas seulement) à L.1321-5 fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés par Arrêté n°47-2019-03-26-002, définissant le contenu de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » et les critères de définition de l'Intérêt Communautaire ;

Vu la convention de mise à disposition de voirie du;

Considérant qu'au titre des compétences de la Communauté de communes figure « la création, l'entretien et l'aménagement de voiries d'intérêt communautaire » ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires, à l'exercice de cette compétence ;

Considérant que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation (prise en charge par le bénéficiaire des dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens) ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition de la voie transférée en précisant sa consistance, sa situation juridique ;

Au vu de ces dispositions est établi le procès-verbal de constat de transfert des terrains suivants :

Article 1- Mise a disposition des équipements existants

La Commune d'Aiguillon met à la disposition de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, ses Voies Communales et ses rues, selon le détail annexé.

Les voies communales sont mises à disposition en l'état où elles se trouvent au/...../2019.

Article 2- Droits et obligations

La remise de ces voies a lieu à titre gratuit.

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des voies transférées.

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des voies transférées, conformément aux statuts en vigueur.

Article 3- Assurances diverses

L'assurance des biens mis à disposition ne relève plus de la commune dès l'entrée en vigueur de cette convention.

Article 4-Dispositions financières**Coût**

Les biens mis à disposition le sont par la commune gratuitement

Valeur

Les biens à disposition sont évalués à la valeur de 3 698 286.49 €.

Article 5- Durée

La présente convention prend effet à sa signature sans limitation de durée.

Article 6-Litiges

Pour toute difficulté d'application de la présente convention, la commune d'Aiguillon et la Communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux.

Tout contentieux en cours à la signature de cette convention seront poursuivis par la commune.

Article 7-Avenant

Toute modification des clauses de la présente convention ;

Tout ajout ou retrait des voies transférées ;

Feront l'objet d'un avenant, soumis à délibérations concordantes du Conseil municipal de la Commune d'Aiguillon et du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Le présent procès-verbal prend effet à compter de sa signature par les deux parties, annule et remplace la convention en vigueur jusqu'alors.

AR PREFECTURE

047-200068922-20191204-1852019-DE

Regu le 12/12/2019

Vu et établi contradictoirement par la Commune d'Aiguillon et la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas le/...../2019.

En quatre exemplaires originaux dont un qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département.

A Aiguillon le

Pour la Commune d'Aiguillon,

Pour la Communauté de communes du
Confluent et Coteaux de Prayssas,

Le Maire,

Le Président,

Jean François SAUVAUD

Michel MASSET

INVENTAIRE DES VOIES COMMUNALES

COMMUNE d'AIGUILLON

VOIES COMMUNALES d'INTERET COMMUNAUTAIRE

28/11/2019

VOIE	NOM ancienne dénomination 2003	NOM nouvelle dénomination 2017	LOCALISATION		Longueur m	Surface m²
			Début	Fin		
VC3	Brassios	Route de la Confluence	RD270	Sans issue à Garonne	890	2 937
VC11	Muneau	Muneau	RD642	Rue B.Palissy	118	354
VC14	Sergent	Route de Peyrelongue	Avenue du 11 Novembre	RD8	1 060	4 452
VC18	Garron	Route via Romana	VC22	Limite Port Ste Marie	2 200	6 820
VC22	Saint Côme	Route du Sud	RD813	Limite Lagarrigue	3 005	15 626
VC23	Ventamil	Route de Ventamil	RD 813	Limite Port Ste Marie	2 600	9 100
VC24	Padouen	Impasse du Padouen	RD8	Sans issue à Garonne	370	1 036
VC34	Montazet	Route du Chey	VC35	Limite Port Ste Marie	2 866	9 171
VC38	Larousse	Chemin de Larousse	RD278	VC34	815	3 178
VC39	A Bique	Route de Boussac	RD666	RD278	1 760	7 040
VC40	Thoumazet	Route de Thoumazet	RD278	Limite PSM	2 350	7 254
VC43	Miraben	Route de Mézanges	VC51	limite Galapian	2 620	8 908
VC45	Peyremartin	Route de Peyremartin	RD666	VC51	1 360	4 624
VC47	Parrel	Route de Parrel	RD666	RD251	2 805	9 526
VC48	Batiment	Route de Lacaze	RD666	limite Galapian	2 630	9 205
VC51	Lannes	Route du Barailot	RD251	RD278	1 600	6 400
VC53	Boussac	Route du Barailot	RD278	RD251	2 000	7 600
VC54	Boussères	Chemin de Bataille	RD666	Sans issue au Lot	1 240	4 216
VC55	Bataille	Impasse de Boussères	VC54	Sans issue au Lot	760	2 356
VC62	Canot	Route de Pélagat	RD271	RD271	2 311	7 173
VC73	Videaux	Impasse Route du Sud	VC22	fin du goudronné	100	300
VC74	Burthes	Route de Vinzelles	RD666	RD278	1 050	3 150
VC75	Burthes	Route de Burthes	VC91	Limite Bourran	531	1 468
VC76	Péage	Route des Landes	RD8	Sans issue à Garonne	190	475
VC78	Route Royale	Route de la voie Royale	VC101	Guinguette	1 321	4 095
VC79	Maintenant	Route du Chey	VC34	sans issue Maintenant	150	612
VC83	Coudas	Route de Ventamil	VC23	Limite PSM	230	644
VC89	Montazet (embranchement)	Chemin de Montazet	VC34	sans issue Montazet	210	682
VC91	Colleignes	Route de Parrel	VC47	Limite Bourran	650	2 145
VC101	Saint Armand	Route de Saint Armand	VC62	VC502	520	1 716
VC108	Impasse Clos de Picard	Impasse Clos de Picard	Rue Flandres Dunkerque	Impasse	110	260
VC112	Capots	Impasse de Capots	Avenu Maréchal Joffre	sans issue	216	2 300
VC114	Pernaud	Route Via Romana	VC18	Sans issue à Pernaud	590	1 947
VC115	Bellevue	Route de Bellevue	VC22	VC18	1 945	6 418
VC116	Poutoye	Route de Poutoye	VC115	VC22	650	2 275
VC117	Richard	Route de Richard	RD278	VC53	686	2 350
VC120	Lapiade	Route de Lapiade	VC22	VC23	743	2 749
VC121	Le Chey	Impasse des primevères	VC22	Sans issue le Chey	100	300
VC122	Impasse de la Malette	Impasse de la Malette	RD666	Sans issue au Lot	222	599
VC123	Pouchon	Impasse de Pouchon	Rue Claude Debussy	Sans issue à Pouchon	330	990
VC114 bis	Route via Romana	Route via Romana	VC 18	Sans issue à Brienne	160	480
impasse	Les terrasses du Chey	impasse des Lys	Route du chey	Sans issue	120	650
Allée	Allées Charles de Gaulle	Allées Charles de Gaulle	Cours Alsace Lorraine	Avenue de la Gare	110	858
Allée	Contre Allée gauche Charles de Gaulle	Allées Charles de Gaulle	Cours Alsace Lorraine	Avenue de la Gare	200	1 080
Avenue 2	Avenue du 19 mars 1962	Avenue du 19 mars 1962	Rue Claude Debussy	Rue St Maur	300	1 680
Avenue 3	Avenue de 11 novembre 1918	Avenue de 11 novembre 1918	RD 642	Avenue du Maréchal Joffre	732	4 904
Avenue 4	Avenue du 8 mai 1945	Avenue du 8 mai 1945	Rue Victor Hugo	RD 642	270	1 782
Avenue 5	Avenue de la Gare	Avenue de la Gare	RD 642	Allée Charles de Gaulle	630	4 410
Avenue 6	Avenue du Marechal Joffre	Avenue du Marechal Joffre	Avenue du 11 Novembre 1945	Sans issue	1 090	7 303
Voie	Lalanne	Rue Pierre Polivka	Rue de Saint Maur	fin goudronné	275	1 300
Cours	Alsace Lorraine	Alsace Lorraine	Rue des Frères Andrieu	Rue Gambetta	300	1 680
impasse	Impasse Jean Moulin	Impasse Jean Moulin	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	61	244
Rue 10	Impasse Jasmin	Impasse Jasmin	Rue Jules Ferry	Sans issue Jasmin	40	128
Rue 11	Rue du 4 Septembre	Rue du 4 Septembre	Rue de la République	Rue Latournerie	275	1 127
Rue	Rue Anatole France	Rue Anatole France	RD 813	RD 278	1 057	6 659
Rue	Rue Louis Aragon	Rue Louis Aragon	Rue Marcel Prévost	sans issue	137	1 013
Rue	Rue Jeanne d'Arc	Rue Jeanne d'Arc	Rue de la République	Rue du 4 Septembre	87	174
Rue	Rue Arcole	Rue Arcole	Rue Gambetta	Rue de la République	98	470
Rue	Rue d'Argenteau	Rue d'Argenteau	Rue Jean Moulin	Route de Villeneuve	750	4 050
Rue	Rue d'Artagnan	Rue d'Artagnan	Rue George Sand	Rue de Vise n° 81	160	784
Rue	Rue Honoré de Balzac	Rue Honoré de Balzac	Rue Anatole France	VC 38	363	2 178

AR PREFECTURE

047-200068922-20191204-1852019-DE

Regu le 12/12/2019

VOIE	NOM ancienne dénomination 2003	NOM nouvelle dénomination 2017	LOCALISATION		Longueur m	Surface m²
			Début	Fin		
Rue	Rue Joseph Barra	Rue Joseph Barra	Rue Arcole	Rue Latournerie	133	425
Rue	Rue Jean Emile Bazin	Rue Jean Emile Bazin	Cours Alsace Lorraine	Rue de Visé	90	405
Rue	Rue Beauregard	Rue Beauregard	Rue Victor Hugo	Avenue de la Gare	102	255
Rue	Rue de Bernarfort	Place Simone Veil	Rue Honoré de Balzac	Impasse cité	150	750
Rue	Rue Jacques Brel	Rue Jacques Brel	Rue George Sand	Rue Michelet	127	508
Rue	Rue Albert Camus	Rue Albert Camus	Rue Roger Latournerie	Rue Palissy	278	890
Rue	Rue Cavaignac	Rue Cavaignac	Avenue du 8 Mai 1945	sans issue	105	400
Rue	Rue De Cheratte	Rue De Cheratte	Rue Marcel Prevost	Rue Mozart	110	675
Rue	Rue Colonel Denfer	Rue Colonel Denfer	Rue Thiers	Rue Marc de Ranse	127	180
Rue	Rue Pierre Curie	Rue Pierre Curie	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	90	360
Rue	Rue de la CICB	Chemin du Portail	Rue Anatole France	Sans issue	156	546
Rue	Rue Claude Debussy	Rue Claude Debussy	VC 22	RD 813	753	3 689
Rue	Rue Yves du Manoir	Impasse Yves du Manoir	RD 642	Sans issue	82	467
Rue	Rue Jean de la Fontaine	Rue Jean de la Fontaine	Rue Molière	RD 813	135	513
Rue	Rue des Frères Andrieu	Rue des Frères Andrieu	Rue de Visé	Cours Alsace Lorraine	100	510
Rue	Rue Gambetta	Rue Gambetta	Rue Thiers	Avenue de Lattre de Tassigny	388	3 560
Rue	Hameau de Magnan	Hameau de Magnan	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	150	705
Rue	Rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo	Rue Thiers	Avenue du 8 Mai 1945	265	1 351
Rue	Rue des Jardins de Salomon	Rue des Jardins de Salomon	Rue Marcel Prevost	Sans issue	315	1 520
Impasse	Impasse des Jardins de Salomon	Impasse des Jardins de Salomon	Rue des Jardins de Salomon	Sans issue	150	840
Rue	Rue Lacépède	Rue Lacépède	Allées Charles de Gaulle	Rue Beauregard	110	385
Rue	Rue Lafayette	Rue Lafayette	Rue Latournerie	Rue Jeanne d'Arc	60	162
Rue	Impasse Marceau	Impasse Marceau	Rue Marceau	Sans issue	40	140
Rue	Rue Marceau	Rue Marceau	Rue Jules Ferry	Rue Gambetta	75	405
Rue	Rue Marine	Rue Marine	Rue Victor Hugo	Sans issue	64	128
Rue	Rue Mendés France	Rue Mendés France	Rue Marcel Prevost	Sans issue	260	1 508
Rue	Rue Lucien Michard	Rue Lucien Michard	VC 34	Sans issue Tuc Blanc	635	2 095
Rue	Rue Michelet	Rue Michelet	Rue de Verdun	Rue d'Artagnan	297	1 395
Rue	Rue Molière	Rue Molière	RD 813	Avenue du Maréchal Joffre	2 710	1 188
Rue	Rue Montesquieu	Rue Montesquieu	Rue de Verdun	Sans issue	125	525
Rue	Rue Mozart	Rue Mozart	Rue Anatole France	Entrée Cité Lalanne	167	751
Rue	Rue Bernard Palissy	Rue Bernard Palissy	VC 11	Avenue du 8 Mai 1945	140	882
Rue	Rue Louis Pasteur	Rue Louis Pasteur	Rue Anatole France	Rue Jean Moulin RD 278	245	1 421
Rue	Rue Marcel Prevost	Rue Marcel Prevost	Rue Anatole France	Route du Sud	901	5 406
Rue	Impasse Rabelais	Impasse Rabelais	Rue Gambetta	Sans issue	214	1 070
Rue	Rue Racine	Rue Racine	Rue Molière	Avenue du Marechal Joffre	380	1 216
Rue	Rue Marc de Ranse	Rue Marc de Ranse	Place Clemenceau	Place Lunac	88	255
Rue	Rue Marc de Ranse(Bis)	Rue Marc de Ranse(Bis)	Rue Thiers	Place Lunac	62	217
Rue	Rue Rasmus-Durrieu	Rue Rasmus-Durrieu	Rue Surcouf	RD 813	390	1 287
Rue	Rue Maurice Ravel	Rue Maurice Ravel	Rue Anatole France	Cité Lalanne	103	515
Rue	Rue Maurice Ravel Bis	Rue Maurice Ravel Bis	Rue Maurice Ravel	Chemin du Portail	53	265
Rue	Rue des Remparts	Rue des Remparts	Rue Gambetta	Rue Roger Latournerie	117	631
Rue	Rue de la République	Rue de la République	Rue Latournerie	Sans issue au Lot	270	1 350
Rue	Rue de la Résistance	Rue de la Résistance	RD 813	RD 271	360	1 368
Rue	Rue de Richelle	Rue de Richelle	Rue Marcel Prevost	Rue Honoré de Balzac	350	1 925
Rue	Rue Robin	Rue Robin	Rue Victor Hugo	Rue de Visé	152	516
Rue	Rue des Rosiers	Rue des Rosiers	Rue Marcel Prevost	Rue Marcel Prevost	313	1 659
Rue	Rue Jean-Jacques Rousseau	Rue Jean-Jacques Rousseau	Rue Lacépède	Rue Victor Hugo	60	150
Rue	Rue Sabatté	Rue Sabatté	Rue du Colonel Denfer	rue Marc de Ranse	40	96
Rue	Rue Saint Maur	Rue Saint Maur	Avenue du 19 Mars 1962	Rue Anatole France	380	2 280
Rue	Rue + impasse George Sand	Rue Georges Sand	Rue de Verdun	Rue Jean François Poncet	440	2 596
Rue	Rue Surcouf	Rue Surcouf	RD 813	Pont de la voie Ferrée	233	1 118
Rue	Rue Voltaire	Rue Voltaire	Rue Jean Moulin RD 278	Sans issue	130	520
Rue	Rue ZAC de Fromadan	Rue Lucie Aubrac	Rue Claude Debussy	VC 22	330	1 716
Rue	Rue Jules Ferry	Rue Marceau	Rue Marceau	Rue de Verdun	290	899
Rue	Rue Des Allouettes	Rue Marcel Prevost	Rue Marcel Prevost	Rue de Cheratte	146	438
Rue	Rue du Fanun	Rue Molière	Rue Molière	Rue Racine	152	562
impasse	Impasse Victor Hugo	Rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo	Impasse	30	75
Rue	Rue Gambetta bis	Rue Gambetta bis	Rue Marceau	Rue Thiers	115	552
impasse	Impasse Georges Brassens	Impasse Georges Brassens	Avenue du 11 novembre	parking Georges Brassens	75	750
Parking	Parking Georges Brassens	Parking Georges Brassens	impasse Georges Brassens			1 300
Place	Place Lunac	Place Lunac				150
Parking	Parking de la Gare	Parking de la Gare				1 360
				TOTAL	68 027	267 181

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
70	21312	211	Bâtiments scolaires	150 000,00	1 680,00	148 320,00	25 650,00	25 650,00
Opération n°70 EXTENSION - RENOVATION ECOLE M				150 000,00	1 680,00	148 320,00	25 650,00	25 650,00
	2031	822	Frais d'études	8 640,00	4 104,00	4 536,00	4 320,00	4 320,00
20 Immobilisations incorporelles				8 640,00	4 104,00	4 536,00	4 320,00	4 320,00
	2188	211	Autres immobilisations corporelles	5 532,00	992,21	4 539,79	2 736,10	2 740,00
	21312	251	Bâtiments scolaires	11 720,00	0,00	11 720,00	6 720,00	6 720,00
	21311	020	Hôtel de ville	4 819,00	2 886,95	1 932,05	1 375,28	1 376,00
	2152	822	Installations de voirie	101 712,00	73 080,07	28 631,93	723,65	725,00
	2115	412	Terrains bâtis	47 422,00	37 348,07	10 073,93	29 000,00	29 000,00
21 Immobilisations corporelles				171 205,00	114 307,30	56 897,70	40 555,03	40 561,00
Total Dépenses d'investissement				329 845,00	120 091,30	209 753,70	70 525,03	70 531,00
Total Dépenses				329 845,00	120 091,30	209 753,70	70 525,03	70 531,00

Fait à AIGUILLON le 31/12/2019

Signature - Cachet

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
56	1341	822	Dotation d'équipement des territoires ruraux	170 740,00	217 885,21	47 145,21	175 306,10	69 206,00
Opération n°56 AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CE				170 740,00	217 885,21	47 145,21	175 306,10	69 206,00
	1641	020	Emprunts en euros	2 306 562,92	0,01	-2 306 562,91	600 000,00	600 000,00
16 Emprunts et dettes assimilés				2 306 562,92	0,01	-2 306 562,91	600 000,00	600 000,00
Total Recettes d'investissement				2 477 302,92	217 885,22	-2 259 417,70	775 306,10	669 206,00
Total Recettes				2 477 302,92	217 885,22	-2 259 417,70	775 306,10	669 206,00

Fait à AIGUILLON le 02/01/2020



26000 - AIGUILLON -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 898 512,49	6 079 596,49	12 978 108,98
Titres de recettes émis (b)	3 845 717,46	5 931 463,46	9 777 180,92
Réductions de titres (c)	300 313,33	157 423,04	457 736,37
Recettes nettes (d = b - c)	3 545 404,13	5 774 040,42	9 319 444,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 898 512,49	6 079 596,49	12 978 108,98
Mandats émis (f)	3 592 213,11	5 038 713,00	8 630 926,11
Annulations de mandats (g)	52 852,50	124 779,22	177 631,72
Dépenses nettes (h = f - g)	3 539 360,61	4 913 933,78	8 453 294,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 043,52	860 106,64	866 150,16
(h - d) Déficit			

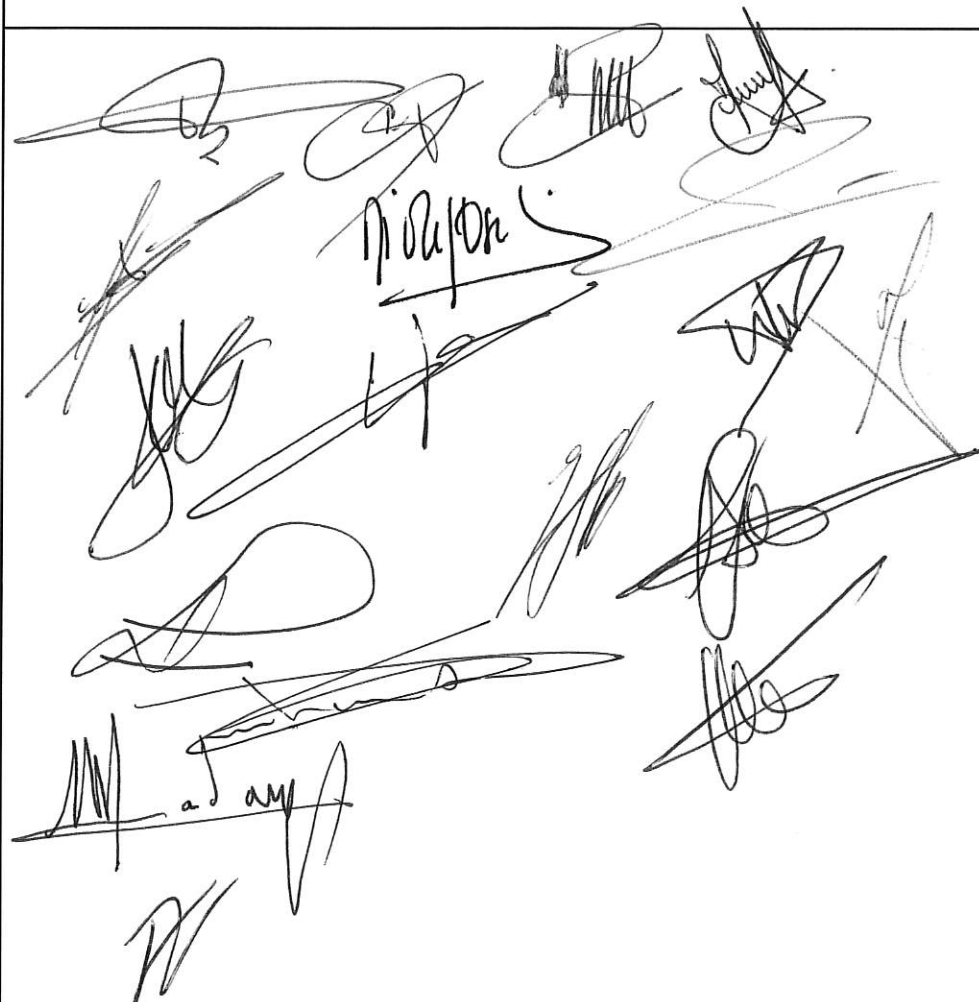
IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents :19
Nombre de suffrages exprimés :25
VOTES - Pour :25
Contre :0
Abstentions :0

Date de convocation : 18/02/2020

Présenté par le Maire ,
A Aiguillon, le 25/02/2020
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A Aiguillon, le 25/02/2020

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Aiguillon, le 25/02/2020